ARRIVÉE LE
22 OCT. 2026
MAIRIE de CAPENDU

DÉCISION DU MAIRE
DE CAPENDU

Décision N°07/2026

Demande de subvention pour l'opération « Rénovation thermique globale du groupe scolaire : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries et amélioration du confort d'été »

7.5 subventions

M. le maire de Capendu,

Vu la délibération n°45/2026 du 5 juin 2026 par laquelle le conseil municipal, délègue, pour la durée de son mandat, au maire de Capendu, M. Claude BUSTO, le pouvoir de « demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions » sans limitation de montant ;

Considérant le projet d'investissement communal « Rénovation thermique globale du groupe scolaire : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries et amélioration du confort d'été »

DÉCIDE

Article 1er : De demander à l'Etat, à la Région, au Département et à Carcassonne Agglo des subventions en vue de contribuer au projet de « Rénovation thermique globale du groupe scolaire : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries et amélioration du confort d'été »

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après sa publication et transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Capendu, le 14 octobre 2026

Le Maire,
Claude BUSTO

MAIRIE DE CAPENDU (Aude)

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet ***www.telerecours.fr***

PRÉFECTURE DE L'AUDE
SERVICE DU COURRIER
20 OCT. 2026
11836 CARCASSONNE CEDEX 9